

Paris, le 19 juin 2025

NOTE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réunion sur la coopération décentralisée franco-polonaise

L'Ambassade de France en Pologne et la DCTCIV invitent les collectivités françaises qui coopèrent ou souhaitent coopérer avec la Pologne à une réunion se tiendra le **30 juin de 14h00 à 15h30, en ligne**. **Les collectivités peuvent s'inscrire via le lien suivant.**

Cet échange sera l'opportunité de présenter le traité de Nancy, notamment son article 14 qui concerne la jeunesse, la société civile et les collectivités territoriales. Elle permettra également de présenter les expériences de collectivités françaises sur leurs projets franco-polonais.

Les collectivités françaises qui n'ont pas encore de partenariat avec la Pologne seront également les bienvenues, afin qu'elles puissent poser des questions concernant d'éventuels projets de coopération avec une commune, un département ou une Voïvodie polonaise.

Ordre du jour prévisionnel

Ouverture par l'Ambassadeur de France en Pologne Etienne de Poncins, et le Délégué pour la coopération décentralisée et la société civile Frédéric Cholé.

1. Présentation du traité de Nancy et notamment les éléments sur la coopération décentralisée
2. Etat des lieux de la coopération décentralisée entre la France et la Pologne
3. Partage de bonnes pratiques et de projets réussis : témoignages d'une ville et d'une région françaises
4. Questions / Réponses

Contact :

Secrétariat

Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile (DCTCIV)

01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-dctciv@diplomatie.gouv.fr